



chm le m@g

MAGAZINE D'INFORMATION
DU CENTRE HOSPITALIER
DE MONTFAVET



04

QUESTION D'ACTUALITÉ

L'IME du Château de Mérignargues s'agrandit

06

UN POINT SUR

Ouverture de la structure d'accompagnement vers la sortie

07

LA MINUTE PSY

Un atelier du médicament au SMR d'addictologie



DOSSIER

La formation continue, un outil majeur pour le CHM

12

DÉCOUVERTE

La pair-aidance, une nouvelle voie pour l'accompagnement

14

ALLONS PLUS LOIN

L'atelier Marie Laurencin à la 9^e Biennale des arts singuliers et innovants de Saint-Etienne

16

ALLONS PLUS LOIN

IPA en psychiatrie et santé mentale : un nouveau rôle

19

ZAP

Agenda

Directeur de publication:

Marie-Laure Piquemal-Ratouit

Directeur de rédaction:

Aurora Cartiaux

Responsable de publication:

Lauréline Restier

Secrétariat de rédaction:

Service communication

Membres du comité de rédaction:

A. Cartiaux (directrice adjointe), L. Baltazard (directrice adjointe), M. Crogiez (ergothérapeute), J.-P. Fauque (technicien hospitalier), F. Grange (ingénieur qualité), M.-C. Grennerat (cadre supérieur de santé), C. Guyonnet (cadre supérieur de santé), C. Herbez (responsable documentation), C. Seffusatti (infirmier), S. Souche (cadre de santé), S. Travaillard (directrice des soins), P. Arnaud (cadre de santé), Y. Chenaux (cadre de santé), F. Grimaud (pharmacien), D. Muscat (cadre socioéducatif), L. Pantaleo (adjoint des cadres), D. Sayen (cadre supérieur socio-éducatif)

Conception graphique et mise en page:

Les Colégraphes / Anne-Laure Servin & Marius Durand

Photos:

Banque de données du CHM et Pixabay

Impression:

Service reprographie du centre hospitalier de Montfavet sur papier recyclé. Le coût unitaire d'impression est de 0.25 € TTC. Ce numéro a été tiré en 1400 exemplaires – N° ISSN 2554-7216 – Ce magazine est téléchargeable sur le site Intranet et sur le site Internet du CHM: www.ch-montfavet.fr

CHM

Avenue de la Pinède
CS 20107
84918 AVIGNON cedex 9
T: 04.90.03.90.00 – F: 04.90.03.93.27
Mail: communication@ch-montfavet.fr

Vous souhaitez contribuer au prochain magazine du CHM?

Envoyez vos remarques, idées d'articles et photos au service communication: communication@ch-montfavet.fr

L'édito

par Marie-Laure Piquemal-Ratouit,
Directrice du CHM

Les précédents numéros du CHM Mag nous ont permis de mettre en lumière l'offre de soins et les dispositifs médico-sociaux du Centre hospitalier de Montfavet. Ces dispositifs ont pour objectif de mieux répondre aux attentes et aux besoins des patients, des familles et des résidents.

Aujourd'hui notre CH MAG aborde la question des compétences des professionnels qui interviennent auprès d'eux. Les deux sujets vont de pair. L'évolution de la santé des personnes accompagnées est intrinsèquement liée aux compétences et pratiques de ceux qui exercent les métiers du «Care».

De même, la place de la santé et la façon de soigner ne peuvent être dissociées des changements qui traversent la société dans son ensemble. La question de l'individu, de son identité et de sa maladie y est prédominante. Et ces sujets sont aussi au cœur des préoccupations des soignants. Il s'agit alors d'écouter, de s'informer, d'être créatif... pour inventer de nouvelles manières d'accompagner les personnes vulnérables.

Il faut être lucide, et tenir compte des difficultés que les établissements de santé rencontrent actuellement, et le CHM n'y échappe pas. Lorsque le manque de professionnels se fait sentir, ce sont nos pratiques elles-mêmes qui sont remises en question.

Pour faire face à cette réalité, nous imaginons de nouvelles compétences, de nouveaux métiers, comme par exemple les IPA (infirmier·e·s en Pratique Avancée). Nous avons également développé des collaborations fructueuses avec les patients pair-aidants mais aussi avec des professionnels venus d'autres secteurs d'activité, comme les arts plastiques.

Toutes ces avancées ne peuvent exister sans l'aide de la formation, afin qu'elles s'inscrivent dans une démarche professionnelle durable.

Depuis longtemps, le Centre hospitalier de Montfavet a fait le choix d'investir dans la formation. Il continue de le faire en mettant en place des moyens humains et budgétaires importants, car nous sommes convaincus que c'est l'une des clés prioritaires pour conserver des compétences de haut niveau et donner envie aux professionnels de perfectionner leurs pratiques et leurs savoir-faire.

**Il faut être lucide et tenir compte
des difficultés que les établissements
de santé rencontrent actuellement [...].
Lorsque le manque de professionnels
se fait sentir, ce sont nos pratiques
elles-mêmes qui sont remises en question.**

C'est dans cette dynamique que nous allons mettre en place de nouveaux dispositifs de soins et d'accompagnement, au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Le Centre hospitalier de Montfavet continue d'améliorer le fonctionnement de ses structures et d'en créer de nouvelles. Dans ce numéro, vous découvrirez par exemple la création de la SAS (structure d'accompagnement

vers la sortie) pour les patients détenus, et l'IME de Mérignargues, récemment agrandi.

Vous l'aurez compris, l'innovation et le développement des compétences sont au cœur de nos priorités, continuons d'avancer ensemble !

L'IME du Château de Mérignargues s'agrandit

Le centre hospitalier de Montfavet a inauguré, en avril dernier, l'Institut médico-éducatif (IME) du Château de Mérignargues. Cette unité est ouverte toute l'année avec une capacité d'accueil de 24 places en semi-internat (accueil à la journée) et 11 places d'internat.

L'IME se compose :

- d'un bâtiment historique, comprenant les espaces de livraison et stockage, les vestiaires du personnel, l'accueil de deux groupes de semi-internat, la salle de classe, la salle @Snoezelen, la salle de psychomotricité, les bureaux et bientôt la salle de sport
- d'un bâtiment neuf comprenant différentes salles pour l'accueil de deux groupes de semi-internat, l'internat de 11 chambres et la salle polyvalente. Cette extension lie le moderne et l'ancien en conservant la chapelle et la volière historique au cœur de la nouvelle cour pavée. La surface de la structure est augmentée de 979 m² par l'extension pour un total de 1371 m².

Le projet est issu d'une réflexion globale sur le confort des occupants ainsi que sur la qualité et l'efficacité énergétique du bâtiment neuf. La bonne gestion de l'énergie est permise par un bâtiment fortement isolé et avec le choix de matériaux présentant les meilleures performances.

Le public accompagné

L'IME s'adresse aux enfants ou aux adolescents présentant une déficience intellectuelle et des troubles psychologiques et/ou psychiatriques, de 6 à 20 ans, orientés par la MDPH¹. Ces derniers présentent un retard cognitif global avec ou sans troubles associés, une déficience intellectuelle moyenne à sévère entraînant des troubles cognitifs, des troubles psychiques, des troubles du comportement. Un groupe accueille spécifiquement des enfants porteurs de troubles du neuro-développement sévères.

Une réponse aux besoins des enfants et des familles du territoire

L'IME propose une offre essentielle sur le territoire et permet d'apporter une solution médico-sociale à des familles du Vaucluse, un département qui reste encore sous doté en termes de places dans ce secteur.

Il tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale de l'enfant ou de l'adolescent accueillis. Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

LUCAS FOULON, Directeur adjoint

1. Maison départementale pour les personnes handicapées



Organisation de l'internat

Depuis février 2024, l'internat est ouvert toute l'année, 365 jours par an. Il propose quatre modes d'accueil :

- ▷ accueil de semaine à l'année dont la mission est l'accueil d'enfants ou d'adolescents qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille les soirs de semaine ou qui ont un projet d'autonomisation dans les actes de la vie quotidienne,
- ▷ accueil séquentiel de 2 à 3 jours par semaine,
- ▷ accueil de répit ou irrégulier,
- ▷ accueil de rupture de milieu habituel.

Organisation du semi-internat

Le semi-internat propose un accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h, 250 jours par an. Il est organisé sur quatre groupes :

- ▷ le groupe des enfants porteurs de troubles du neuro-développement sévères,
- ▷ le groupe des 6/12 ans pour développer la capacité de communication et la vie en collectivité,
- ▷ le groupe des 13/20 ans pour favoriser l'autonomie et améliorer les habiletés sociales,
- ▷ le groupe des pré-professionnels qui dispose de plusieurs ateliers de sensibilisation au travail et aux contraintes inhérentes.

Ouverture de la structure d'accompagnement vers la sortie

La Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) est un établissement pénitentiaire, situé dans un bâtiment neuf à proximité du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet auquel il est rattaché et dont il dépend.

La SAS peut accueillir 120 personnes dont la durée d'incarcération est de six mois à deux ans. Au niveau de la doctrine pénitentiaire, il s'agit d'un établissement qui a pour vocation de préparer, d'accompagner les personnes détenues pour une réinsertion de qualité.

Les personnes incarcérées dans la structure d'accompagnement à la sortie du Pontet ont accès, sur demande individuelle, à une prise en charge par l'unité sanitaire psychiatrique.

Comme dans toutes les unités sanitaires en milieu pénitentiaire, l'accès au soin psychiatrique est libre. Le secret professionnel s'impose à l'ensemble de l'exercice de tout professionnel du soin.

La spécificité de la SAS est de proposer une prise en charge destinée à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues par le biais d'activités en partenariat avec les professionnels médico-sociaux et les agents du service de probation et d'insertion.

L'équipe de l'USMP psychiatrique de la SAS propose deux types de prises en charge pouvant se compléter:

Des soins psychiatriques

La prise en charge comprend un accueil des arrivants présentant des troubles psychiatriques; une distribution de traitement selon une ordonnance pré établie; un accompagnement pour un suivi sur les structures extérieures (CMP¹, médecin ou psychiatre traitant) ; des entretiens pour une orientation vers une prise en charge de type CATTP² pour les personnes présentant des troubles psychotiques ou une symptomatologie anxio-dépressive dans le cadre de troubles de la personnalité avec impulsivité, conduites addictives et troubles des émotions selon les tableaux cliniques fréquemment retrouvés en milieu pénitentiaire.

Des soins axés sur la réhabilitation psychosociale

Ils favorisent l'insertion du sujet dans la société avec l'objectif de rétablir un fonctionnement socioprofessionnel satisfaisant.

L'évaluation neuropsychologique proposée systématiquement par les neuropsychologues pour les patients, permet de préconiser des activités thérapeutiques



sous forme d'ateliers à médiation, d'ateliers psycho-éducatifs, d'ateliers d'évaluation et de préparation à l'autonomie dans la construction du projet personnalisé.

Ces différents ateliers sont proposés et organisés dans une démarche de mutualisation avec l'équipe somatique, l'équipe du CSAPA³ et l'équipe du service d'insertion et de probation.

MARIE-EMÉLIA BENCTEUX
Cadre paramédicale de pôle

1. CMP: Centre médico-psychologique **2.** CATTP: Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel **3.** CSAPA: Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Un atelier du médicament au SMR* d'addictologie

Dans la prise en charge des pathologies psychiatriques ou des addictions, les médicaments occupent une place centrale, mais les patients ont souvent une mauvaise opinion de ceux-ci.

Depuis mars 2023, le service de la pharmacie anime de façon pérenne, au sein du SMR d'addictologie, un atelier du médicament intitulé «C'est dans la boîte!». Cet atelier pédagogique, à destination des patients, est destiné à décrypter de façon ludique les informations figurant sur les emballages de médicaments afin de favoriser le bon usage de ceux-ci.

L'atelier se déroule sur le rythme d'une séance d'1h15 toutes les cinq semaines et permet d'offrir un espace de parole autour du médicament où les patients peuvent s'exprimer librement. Cela permet également de lutter contre les fausses croyances ou représentations, dans le but d'aider les patients à s'approprier leur traitement et à mieux vivre au quotidien avec celui-ci.

L'atelier est animé par un binôme phar-

macien/préparateur ou préparateur/préparateur, en présence d'un soignant de l'unité, garant du cadre thérapeutique.

Une présentation de l'atelier aux patients est d'abord effectuée (durée, cadre, organisation...) suivie d'une présentation succincte de chacun des participants. Ensuite, au moyen d'outils variés (boîtes vides de médicaments, notices d'utilisation, vidéo, jeu de pictogrammes, plaquettes informatives, vignettes...), les différentes règles d'utilisation, de conservation et de sécurité des médicaments sont abordées.

À l'issue de l'atelier, un questionnaire d'évaluation anonyme est ensuite remis aux patients pour évaluer la séance.

Au total, depuis la mise en place de cet atelier, 78 patients ont pu bénéficier de cet atelier interactif et participatif, avec un taux de satisfaction recueilli de 96%.

Cette initiative est très bien accueillie par les soignants et les patients, ces derniers se montrant de manière générale curieux et attentifs. Des patients qui ne s'expriment pas par

ailleurs n'hésitent pas à prendre la parole et à témoigner de leur expérience positive ou négative avec le médicament.

Ces ateliers sont à l'origine d'un partage de connaissances précieux entre les professionnels du soin d'une part, et les patients d'autre part, favorisant l'alliance thérapeutique et l'appropriation des messages délivrés.

Un projet de déploiement de cet atelier aux patients des autres structures est en cours et deux autres ateliers sont actuellement en phase d'élaboration pour étendre le champ de l'information délivrée:

- l'atelier «C'est écrit sur l'ordonnance», consacré à la connaissance qu'ont les patients de leurs traitements,
- l'atelier «C'est la poisse!», consacré aux effets indésirables des médicaments prescrits.

PASCALINE SALAÜN,
pharmacien chef de service

* Soins médicaux et de réadaptation





La formation continue, un outil majeur pour le CHM

Élément important dans la vie d'un établissement, le centre de formation est un outil structurant le développement des compétences des agents. Il accompagne la vie des professionnels et la vie institutionnelle. Il offre des perspectives d'évolution de carrière tout comme il permet une adaptation des compétences aux prises en charge multiples dans nos structures.

«Je remercie l'investissement de celles et ceux qui prennent le temps d'échanger et de construire avec vous, le parcours de formation au sein du centre hospitalier de Montfavet. Par ailleurs, soucieux de partager nos savoirs et compétences dans le champ de la santé mentale avec nos partenaires extérieurs, nous proposons une offre de formation de qualité et mettons actuellement tout en œuvre pour déployer un centre de simulation en santé mentale qui permettra des apprentissages dans des conditions réalistes, contrôlées et bienveillantes.»

PATRICE TANCHE, Directeur des ressources humaines

Le centre de formation continue

La formation qui accompagne l'agent et facilite les transitions, est une ouverture sur tous les champs du possible. Elle va de l'adaptation à une prise de poste, à une nouvelle mission, aux évolutions technologiques, organisationnelles, à de l'acquisition de nouvelles qualifications, à de la reconversion, de la préparation à un concours pour pouvoir progresser ou se maintenir dans l'emploi...

De nouvelles actions font aussi partie des priorités du service formation comme la mise en place d'un centre de simulation en santé mentale, accueillir des personnes en situation de handicap, accompagner les partenaires extérieurs en tant qu'organisme de formation pour leur apporter un appui et des connaissances en psychiatrie.

Les dispositifs de formation

Pour le personnel non médical, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) de la région PACA nous accompagne dans la gestion des formations, des concours et promotions internes et gère nos fonds, au titre :

- du plan de formation qui comporte des actions visant au développement des connaissances et des compétences autour de plusieurs axes : le plan d'établissement, le plan de pôle, les études promotionnelles, les concours, les animations d'équipes.
- des dispositifs individuels qui peuvent être mobilisés pour des projets personnels et professionnels afin de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, y compris vers le secteur privé avec :

“

Après de nombreuses années sur le même poste au CHM, j'ai ressenti le besoin de donner un nouvel élan à ma carrière, de trouver une source de motivation supplémentaire pour m'épanouir dans mon travail quotidien.

J'ai alors pris contact avec le centre de formation pour échanger sur les formations possibles en lien avec mes qualifications afin d'envisager une nouvelle orientation professionnelle. Je me suis dirigée vers une formation de formatrice.

J'ai suivi l'intégralité des modules prévus et trois mois après, j'ai réussi ma certification de formatrice qui m'ouvre de nouvelles perspectives.

Formation de formatrice par
Stéphanie Grangeon, assistante de direction



Je suis assistante sociale depuis des années. Mon projet d'être cadre s'est concrétisé lorsque j'ai sollicité l'ANFH qui m'a permis d'intégrer la formation.

À ce propos, je rends hommage à la compétence des formateurs et à la qualité du programme, ce qui me permet de développer, d'approfondir, les compétences nécessaires ainsi que les acquis expérimentiels.

À ce jour, je suis très satisfaite de cet enseignement, c'est une chance pour moi.

Obtention du diplôme CAFERUIS par une assistante sociale souhaitant rester anonyme (en congé de formation professionnelle)

L'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier)

Dans le cadre de la formation hospitalière, l'ANFH est un partenaire essentiel tant pour les formations relevant du plan de formation annuel que pour les formations individuelles des agents. Pour cela, l'ANFH a mis en place des dispositifs d'accompagnement en fonction des projets de chaque agent, elle accompagne les établissements hospitaliers dans le partage d'expériences, la mutualisation des fonds et pour renforcer l'accès à la formation. D'autre part, l'ANFH propose une offre de services très riche parmi lesquelles des formations inter-établissements auxquelles les professionnels peuvent accéder sans oublier les outils de formations numériques ou les projets spécifiques. Chaque agent peut être accompagné dans une démarche de promotion professionnelle, de reconversion ou d'acquisition de nouvelles compétences.

MARIE-PIERRE SIMONIAN, conseillère en gestion de fonds

Les offres de formations aux partenaires extérieurs

Organisme de formation, le CH de Montfavet est un acteur de référence dans le champ de la psychiatrie et la santé mentale et détient la certification Qualiopi. Nous proposons des formations de qualité qui s'adressent aux professionnels des secteurs publics, privés et associatifs, désireux d'acquérir ou de renforcer des compétences et de partager des savoirs.

Nos offres sont élaborées par des formateurs diplômés qui disposent d'une expertise de terrain notamment dans les domaines de l'initiation à la psychiatrie, la psychopathologie de l'adulte, l'accompagnement des personnes âgées ayant des troubles psychiques, le psycho-trauma simple et complexe et la gestion et prévention de l'agressivité (OMEGA). Elles peuvent être adaptées et individualisées en fonction des besoins spécifiques et sont accessibles et adaptables aux personnes en situation de handicap.

Les programmes, tarifs et demandes d'inscription sont disponibles sur le site internet du CH de Montfavet.

- le congé de Formation professionnelle (CFP) qui permet de réaliser un projet personnel de formation en vue d'une reconversion ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles.
- la validation des acquis de l'expérience (VAE) d'une durée de 24 heures qui permet de faire reconnaître les compétences acquises par l'expérience professionnelle ou personnelle.
- le bilan de compétences (BC) qui permet de faire le point sur ses compétences et aide à définir un projet professionnel ou pour bénéficier d'une formation diplômante. Sa durée est de 24 heures maximum.
- des études promotionnelles qui constituent une voie de promotion interne dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelles pour obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social.

Il est également possible de solliciter une formation au titre de son Compte personnel de formation (CPF) généré par un abondement annuel de 25h/an dans la limite de 150h (50h/an dans la limite de 400h pour les agents possédant un diplôme < au niveau 3 ou en situation d'inaptitude) afin de réaliser un nouveau projet professionnel.



Le plan de formation

Les objectifs poursuivis constituant l'ensemble du plan, sont de permettre un accès à la formation pour tous, de développer ou de maintenir les connaissances professionnelles, d'aider par la formation à la prise de fonction des jeunes diplômés et des nouveaux arrivants, mais aussi d'accompagner la mise en œuvre des différents projets sur l'établissement.

Prenant appui sur les orientations définies au niveau de chaque pôle, le plan de formation est construit à partir de l'émergence des projets et du recueil des besoins individuels et collectifs exprimés par les personnels ; à partir des évaluations et des réflexions et propositions effectuées lors des réunions cadres et réunions du groupe de travail.

Ce plan de formation permet de définir :

- des formations «action» qui peuvent répondre à un besoin spécifique dans une unité mais aussi à une demande plus globale qui sera prise en compte et permettra une formation inter unité favorisant ainsi l'échange et un apport de connaissance commun.
- des formations individuelles prioritaires qui répondent à des besoins des agents, en lien avec leur activité dans les unités de pôle.

- des « colloques-congrès » qui permettent une participation de personnels sur l'ensemble de l'année et qui fait l'objet d'une répartition prévisionnelle.

La formation continue c'est aussi:

- un groupe restreint de la formation professionnelle continue
- une commission des référents formation
- une commission formation
- une sous-commission de la formation médicale

La formation professionnelle favorise le développement professionnel et personnel, facilite le parcours professionnel, la mobilité et la promotion. Elle concourt à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées. L'équipe du centre de formation continue du CHM s'attache chaque jour à apporter expériences et conseils aux professionnels de la santé.

CHANTAL LAURENS
Responsable formation continue

POUR 2023



2 M €

de budget global du plan CHM
(cotisations + fonds ANFH régionaux)



13 000

journées de formations organisées
en 2023 tous budgets confondus



9

formations organisées pour
les établissements extérieurs



1 400

professionnels ont bénéficié
au moins d'une action de formation
adaptation à l'emploi



6

agents dans l'équipe



La pair-aidance, une nouvelle voie pour l'accompagnement

En santé mentale, le partage d'expériences personnelles devient une source de compréhension et de résilience. La pair-aidance offre une voie vers de nouvelles solutions dans l'accompagnement des patients.

La notion de pair-aidance repose sur l'idée d'une entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie somatique ou psychique voire atteintes d'un même handicap. Les personnes qui aident peuvent avoir plusieurs noms (pair-aidant, médiateur pair, travailleur-pair, patient expert, médiateur de santé-pair) et si ces termes présentent certaines nuances, ils sont toujours fondés autour du principe d'un transfert d'expériences entre des personnes ayant un vécu semblable ou comparable.

Son émergence est liée notamment à la notion d'*empowerment* qui apparaît dans les années 1990 comme un des cinq piliers du rétablissement en santé mentale. En France, l'essor des pratiques centrées sur l'usager rejoint alors le concept de rétablissement et la professionnalisation du travail pair est récente. Cette pratique se structure progressivement et les bénéfices de la pair-aidance pour les usagers ont été mis en évidence par une littérature scientifique internationale. L'amélioration de la qualité perçue des soins est fréquemment soulignée, les usagers évoquant des facilités d'identification avec les pairs-aidants, le sentiment d'une plus grande compréhension et d'une relation plus horizontale, la transmission de l'espoir nécessaire au rétablissement et une pré-occupation pour leur identité en tant que personne et non en tant que «malade».

– Je suis pair-aidant...

– Ça veut dire ?

– Pas infirmier, éducateur ou psychologue... rétabli.

– Guéri??

– Non... la maladie m'a changé, j'essaie de transformer les limites de ma dinguerie en forces, pour vivre avec...

– C'est-à-dire...

– Tu dois manger une orange chaque jour... comment fais-tu... tu ne l'avales pas d'un coup, grâce à ton savoir expérimentiel tu l'épluches ou la coupes en deux et fais du jus... chaque personne porteuse d'un trouble apprend à manger son orange... construire ses savoirs expérimentiels propres... pour faire sa vie.

– Tout le monde ne peut pas se rétablir !

– On ne sait pas qui... il faut accompagner chacun... faire du sur mesure...
Maintenant vas te faire cuire un œuf.

– Grâce à mon savoir expérimentiel... je vais me faire une omelette.

– N'oublie pas la pincée de folie en plus !

Un pair-aidant

“

Le pair-aidant et le patient, dans leur travail, sont amenés à construire une relation de confiance dans une forme d'émancipation du cadre hospitalier. Le travail accompli donne à voir au patient qu'il est avant tout individu, décisionnaire et responsable dans sa prise en charge médicale, et qu'il n'a pas à se sentir inférieur aux soignant.e.s qui l'entourent. Aussi, ce partenariat amène à considérer la maladie sous un autre angle: elle est unique, elle lui est propre et participe de sa richesse.

Ensemble, le pair-aidant et le patient vont pouvoir passer en revue plusieurs sujets inhérents à la pathologie psychiatrique. Pour la bipolarité notamment, aborder les prodromes, le récit de l'épisode maniaque, les directives anticipées psychiatriques ; se projeter dans des possibles futurs et anticiper les bonnes réactions, appréhender l'état actuel du patient avec des échelles de mesure plus précise qu'un simple "ça va" ou "ça va pas"... En somme, c'est un travail global qui amène à un mieux-être global.

Jules, usager ayant bénéficié du soutien d'un pair-aidant

“

Notre expérience nous a révélé combien pour l'usager il est important de se sentir un être décisionnaire et acteur de sa maladie, combien il est primordial de comprendre que cette maladie peut être aussi une richesse exploitable et surtout lui permettre de se projeter dans un futur, ce que le soignant seul ne perçoit peut-être pas assez. Ce que nous en a dit l'usager nous a permis, à nous soignants, de réfléchir sur nos pratiques et d'essayer de les ajuster, mais surtout d'intégrer un collègue avec ses spécificités et d'enrichir la pluridisciplinarité. En conséquence, la réflexion clinique qui se construit avec cette nouvelle richesse vient stimuler les échanges en créant une émulation novatrice dont chaque service a grandement besoin aujourd'hui.

L'équipe soignante du CRPS



En 2021, dans la dynamique de la publication du Projet Territorial de Santé Mentale, le centre hospitalier de Montfavet va s'engager afin de soutenir activement le développement de la pair-aidance à travers la signature d'une convention de partenariat avec d'autres acteurs du territoire comme le Comité départemental d'éducation pour la santé de Vaucluse (CODES), le Conseil local de santé mentale (CLSM) et des associations de médiateurs pairs en santé mentale.

La signature de cette convention-cadre ainsi que d'une convention de prestation a permis à l'association Preuve de réaliser ses premières interventions dans l'établissement notamment au sein du CRePS¹ Les Maronniers et du CRPS de Cavaillon.

Depuis, dans le prolongement de ces premières interventions, la place de la pair-aidance dans l'établissement est réaffirmée par le projet des usagers, formalisé en 2023, qui en fait l'un des quatre principes fondamentaux de la politique des usagers, avec le recueil de la parole des usagers, le renforcement de leur implication dans la vie de l'établissement et de l'affirmation de leurs droits.

Aujourd'hui, les prestations de pair-aidance sont régies par des conventions de prestations et une procédure interne permettant à la fois l'intervention des pairs dans les meilleures conditions possibles et la fluidification des relations entre les professionnels, les médiateurs pairs en santé mentale et les patients.

THOMAS PALA, Attaché d'administration

¹ CRePS: Centre de réhabilitation psychosociale



Marie-Isabelle Vieira - Eole
Atelier Marie Laurencin

L'atelier Marie Laurencin à la 9^e Biennale des arts singuliers et innovants de Saint-Etienne

Tout commence lors de la précédente exposition de l'atelier Marie Laurencin à Bourdeaux dans la Drôme. Les œuvres présentées avaient retenu l'attention de Louis Molle, président de l'association Beaux Lieux des Z'arts de Saint-Etienne. Une proposition d'exposer lors de la 9^e Biennale des arts singuliers et innovants avait alors été lancée. Pari tenu !



Véritable challenge pour l'équipe et les participants, d'organiser une telle exposition qui a été le travail d'une année. L'ensemble de l'équipe, les deux artistes, Pierre Salvan (peintre) et Sophie Barré (plasticienne), et toute l'équipe infirmière se sont mobilisés pour mener à bien ce projet. De nombreuses étapes ont été nécessaires: prise de contact avec Louis Molle, repérage des lieux sur place, accompagnement auprès des participants avec des entretiens de suivi artistique pour sélectionner des œuvres qui entrent dans la biennale, et dans le soin.

Il a fallu une journée complète d'installation, rendue possible grâce à la participation de la mutualisation des transports de l'hôpital. Nous avons ainsi pu transporter, installer les 14 peintures, les 22 sculptures, et le matériel indispensable à l'exposition.

20 artistes, peintres et sculpteurs, ont ainsi exposé leurs œuvres pour l'exposition située à l'Amicale Laïque Chapelon de Saint-Etienne, du 6 au 29 mars 2024.

Lors du vernissage du mercredi 6 mars, un car a été prévu pour permettre aux exposants d'assister à l'événement, accompagnés des artistes intervenant sur l'atelier ainsi que des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Tout cela a permis aux participants d'aller au bout de leur démarche artistique, de rencontrer et d'échanger avec leur public et les professionnels du domaine culturel et du journalisme, de parler de leur travail et de leur démarche autour d'un buffet, dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

L'exposition des œuvres, véritable aboutissement du processus de création, est une étape cruciale permettant aux participants de se confronter au regard du public, de retisser un lien social et d'avoir une reconnaissance en tant qu'artiste.

Une très belle expérience pour les participants, avec beaucoup de bienveillance, de rires et plein d'idées pour l'avenir. À quand la prochaine?

L'ÉQUIPE DE L'ATELIER MARIE LAURENCIN

IPA en psychiatrie et santé mentale : un nouveau rôle

Introduit par la loi de modernisation de notre système de soins du 26 janvier 2016, le déploiement des Infirmier(ères) en pratique avancée (IPA) est effectif en France depuis 2018. Dès la création en 2019 de la mention psychiatrie et santé mentale, le centre hospitalier de Montfavet a ouvert cette voie d'évolution professionnelle à son personnel infirmier.



Les qualifications et missions de ces auxiliaires médicaux sont un atout de poids, pour maintenir l'offre de soins sur des secteurs éloignés ou de fluidifier les suivis ambulatoires.

Sous l'impulsion de la direction des soins, un travail d'organisation préalable s'est effectué pour définir le cadre d'exercice et l'accompagnement des stagiaires, futurs IPA. Ainsi médecins chefs de pôle, cadres paramédicaux de pôle, médecins chefs de services et cadres de santé se sont impliqués pour obtenir la labellisation de l'AMU (Aix-Marseille université) comme terrain de stage de futurs étudiants. Les critères requis incluent l'appropriation du portfolio, des attendus sur les rapports de stage et l'évaluation des compétences acquises par un binôme médical et paramédical.



Ce nouveau métier apporte une valeur ajoutée indéniable en renforçant le maillage territorial et en répondant de manière plus efficace aux besoins de santé mentale des personnes.

À l'issue de leur formation de deux ans et l'obtention d'un Master 2, ces premiers infirmiers en pratique avancée ont eu à définir avec les médecins psychiatres des protocoles d'organisation, clarifier les contours de leurs missions et de leur place dans le parcours de soins des patients suivis en psychiatrie.

IPA : un acteur incontournable

Les IPA représentent un maillon supplémentaire et intermédiaire entre hospitalisation et soins ambulatoires. Ils sont implantés en centre médico-psychologique (CMP), dans les équipes mobiles de psychiatrie générale ou de gériopsychiatrie, sur des unités d'hospitalisation complète, en centre de réhabilitation psychosociale.

Soutenus institutionnellement par l'engagement de la direction des soins pour le développement de la pratique avancée, les IPA mettent en œuvre des activités d'orientation, d'éducation, de prévention, des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes de surveillance clinique et paraclinique, des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, prescriptions d'examen complémentaires, de renouvellement ou adaptation de prescriptions médicales, des activités paracliniques comme des actions de formation, la participation à la recherche clinique paramédicale.

Aujourd'hui le centre hospitalier de Montfavet compte 7 IPA affecté(e)s sur l'ensemble du territoire : Vaucluse et Nord Bouches-du-Rhône. Des formations et recrutements sont en cours.

STÉPHANIE TRAVAILLARD

Directrice coordinatrice générale des soins

MARIE-CHRISTINE GRENNERAT

Cadre supérieure de santé

Témoignages du groupe IPA du CHM

Infirmière en pratique avancée en centre médico-psychologique: renforcement du Service à la Population

Dans le paysage de la santé mentale, l'émergence de la fonction d'infirmière en pratique avancée (IPA) en centre médico-psychologique (CMP) représente une avancée significative dans l'amélioration des soins et des services offerts à la population. Ce nouveau métier apporte une valeur ajoutée indéniable en renforçant le maillage territorial et en répondant de manière plus efficace aux besoins de santé mentale des personnes.

L'IPA en CMP: une nouvelle approche de soins en santé mentale

En intégrant les CMP, l'infirmière en pratique avancée enrichit l'équipe pluridisciplinaire déjà en place. Son expertise clinique lui permet d'assumer un rôle central dans l'évaluation, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux courants, tels que la dépression, l'anxiété et les troubles de l'adaptation et autres troubles psychiques pris en charge en ambulatoire.



Ce qu'ils disent de leur métier

IPA, en équipe mobile de gérontopsychiatrie

- > faciliter et sécuriser le parcours de soins
- > un leadership clinique: favoriser le raisonnement clinique, mobiliser les différents acteurs et réseaux, libérer du temps médical

IPA en réhabilitation psychosociale, case manager, coordination et suivi de cas complexes

- > un soutien clinique aux équipes paramédicales, analyse de pratique
- > des actions pédagogiques: formations,

accompagnement de stagiaires, promotion et développement du soin infirmier en psychiatrie

- > de nouvelles dynamiques de carrières (Doctorat en science infirmière, passerelle vers médecine, management, ...)

IPA: une émancipation du métier infirmier

- > un métier nouveau et méconnu, faisant encore l'objet d'a priori nombreux souvent injustifiés
- > attractivité et place reconnue dans le parcours de soins à développer

La plus-value de l'IPA en CMP

- Accessibilité améliorée: par la réduction des barrières à l'accès aux soins en offrant des consultations plus rapides et en intervenant plus tôt dans la prise en soins des patients.
- Continuité des soins: par un suivi des patients à différents stades de leur traitement et ajustement des interventions en fonction de l'évolution de leurs besoins.
- Approche holistique: par cette approche, les IPA intègrent dans leur pratique non seulement les symptômes cliniques, mais aussi les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur le bien-être des personnes.

Un nouveau maillage territorial

Au sein des CMP, les IPA contribuent à renforcer le maillage territorial des services de santé mentale, établissant des liens étroits avec des professionnels de santé, que sont médecins généralistes, psychiatres, psychologues libéraux, les travailleurs sociaux, favorisant coordination des soins et collaboration entre les différents niveaux de prise en charge.

En conclusion, la fonction infirmière en pratique avancée en centre médico-psychologique représente une avancée majeure dans l'amélioration des services de santé mentale, offrant des soins de qualité, accessibles et intégrés. Les IPA contribuent à répondre de manière plus efficace aux besoins de la population.

IPA: la polyvalence dans l'exercice de ses fonctions

- > un statut encore en évolution, des textes officiels sur la primo-prescription en préparation
- > acteur du réseau Ville-Hôpital, du secteur social et médico-social

IPA: à l'interface des soins psychiatriques et somatiques

- > favoriser les collaborations pluri professionnelles, les échanges avec les médecins traitants



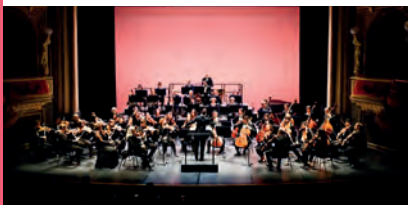
L'agenda

CONCERT // 25 SEPTEMBRE - 10H00

À vos classiques

Orchestre national d'Avignon
Salle de spectacles du CHM

L'Orchestre national Avignon-Provence est reconnu pour sa profonde intelligence musicale dans l'approche des œuvres. Sous la direction musicale de Débora Waldman, les trente-huit musiciens de l'orchestre font rayonner sa programmation ambitieuse et curieuse. Trois œuvres composent ce programme inédit.



COUP DE CŒUR DE LA DOC

Journal d'une bipolaire

Emilie et Patrice GUILLON, Sébastien SAMSON
La boîte à Bulles ; 2023. 113 p.

Sous forme de bande dessinée, le journal d'une bipolaire est le récit autobiographique instructif et bouleversant d'une jeune femme en proie à des fluctuations anormales de son humeur, symptômes caractéristiques d'une bipolarité (ou troubles maniaque-dépressifs) qui va envahir sa vie et celle de ses proches.



EXPOSITION // 22 SEPTEMBRE

Journée du Patrimoine

Musée les Arcades – CHM

À découvrir l'histoire d'un des premiers asiles français. Le centre hospitalier de Montfavet vous invite à découvrir une facette de son histoire à travers son musée les Arcades retraçant l'histoire de l'hôpital et la place de la création. Vous pourrez visiter le site du centre hospitalier, la chapelle ainsi que l'atelier de création Marie Laurencin (peinture et sculpture) et la salle d'exposition José-Maria Sanchis. Une visite guidée jusqu'aux ruines du château de Montdevergues est prévue aux heures indiquées ci-dessous. Une permanence sera assurée par le personnel de l'hôpital qui sera heureux de vous apporter les précisions nécessaires. Nous espérons donc vous accueillir nombreux et curieux...

- > Ouverture du musée, de l'Espace José Maria Sanchis, de l'atelier Marie Laurencin : 10h00>12h00 / 14h30>18h00
- > Visite guidée historique et culturelle du site, de l'atelier peinture-sculpture Marie Laurencin et de la chapelle Saint-Jean : 10h et 16h (durée 1h30).
- > Visite guidée dans la colline jusqu'aux vestiges du château : 11h30 et 14h30 (durée 45min à 1h)

COURSE // 13 OCTOBRE

Les foulées douces

Courir pour la santé mentale



Depuis 1990, les SISM sont le moment privilégié pour promouvoir la santé mentale de toute la population, partout en France. La 35^e édition aura lieu du 7 au 20 octobre avec pour thématique «En mouvement pour notre santé mentale». Le Conseil local en santé mentale propose cette année l'organisation des Foulées douces sur le site du CH de Montfavet et sur Agroparc. Trois parcours seront proposés :

- Marche toutes distances : départ 10h10, 6 €
- Course 5,5 kms : départ 10h, 8 €
- Course 11 kms : départ 9h, 10 €

- > Ouvert à tous, défi individuel ou par équipe
- > Sport adapté (formule 1 dossard pour 2)
- > Nombreuses récompenses
- > Retrait des dossards dès 7h30

Scannez le QR code
pour les pré-inscriptions :





Centre
Hospitalier
de Montfavet



Avenue de la Pinède
CS 20107
84918 AVIGNON cedex 9
04 90 03 90 00
communication@ch-montfavet.fr
www.ch-montfavet.fr

